



gesteformation



Maintenir et actualiser ses compétences de Formateur PRAP

Certification des formateurs PRAP

Public concerné

Formateurs en prévention des risques liés à l'activité physique (prap) de tous secteurs d'activité.

Objectifs de la formation

- ▶ Actualiser ses compétences de formateur prap compte tenu de l'évolution du dispositif de formation à la prévention des risques liés à l'activité physique, en vue d'être certifié par l'INRS
- ▶ Obtenir la certification pour continuer à dispenser des formations prap auprès des salariés d'entreprise ou d'établissement et à leur délivrer un certificat prap

Contenu et intentions pédagogiques

- ▶ La formation à la prévention des risques liés à l'activité physique :
 - Nouveaux enjeux
 - Évolution des pratiques et actualités
 - Nouveau dispositif de formation PRAP
- ▶ Dispositif de formation prap : référentiel de formation et de certification.
- ▶ Le système de gestion des formations
- ▶ L'habilitation INRS

Durée

- ▶ Durée : 3 jours consécutifs soit 21 heures

Moyens

- ▶ Intervenant : session co-animée par Xavier Romero – formateur de formateur certifié par l'INRS et un représentant du département PRAP de l'INRS
- ▶ Matériel pédagogique remis aux stagiaires (se munir d'une clé USB).

Travail préparatoire

- ▶ Durant la formation, chaque participant devra présenter au groupe un dossier relatant de la mise en œuvre d'une formation-action PRAP menée au sein de son entreprise ou de son établissement ou pour le compte de son organisme de formation. (prévoir support Powerpoint ou Word)
- ▶ Il devra remettre au formateur une version numérique et une version papier de ce travail

Évaluation et validation

- À l'issue de la formation l'AEA délivre, pour l'INRS, une attestation des compétences acquises au cours de la formation.
- Si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'INRS délivrera le certificat de formateur PRAP
- Dans tous les cas, l'AEA délivre une attestation de présence à la formation.
- Pour conserver sa certification, le formateur PRAP doit participer tous les 3 ans à un stage de remise à niveau des compétences (compte tenu de l'évolution du dispositif de formation à la PRAP) organisé par le réseau Prévention et ses partenaires (organismes habilités).

Siège social

1 rue du Maréchal Foch
24100 Bergerac

tel : 05.53.57.84.48
fax : 09.70.61.36.77

SIRET
422 688 622 00022

APE : 7022 Z

N° existence :
722 400 998 24

contact@aea24.com

Antenne Alsace

4 place du Général de
Gaulle
67370 GRIESHEIM /
SOUFFEL
06.07.74.31.37

Antenne Auvergne

60 rue Gustave Flaubert
03100 MONTLUCON
06.22.33.30.01

www.aea24.com

formation continue

audit conseil

professionnalisation

ergonomie

accompagnement
des équipes

qualité de vie
au travail

prévention